FAUSSE COTISATION URSSAF
CE COURRIER EST UNE ARNAQUE !



Plusieurs entreprises du département ont reçu par courriel une même pièce jointe **usurpant l'identité de l'Urssaf** Île-de-France, libellée au nom et à l'adresse de l'entreprise destinataire.

Ce courrier daté du 2 octobre 2026 porte sur la **déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés** (DOETH) pour 2027 et demande un versement de **2 376 €** avant le 24 décembre 2026 afin d'obtenir une prétendue exonération intégrale. Il mentionne un « versement unique libératoire » par délibération et fournit un IBAN/BIC ainsi qu'un QR code pour régler la somme.

L'Urssaf a publié une alerte le 18 novembre 2026 confirmant le **caractère frauduleux** de ces courriers, qui s'accompagnent fréquemment d'**appels téléphoniques** également frauduleux.

CONSEILS PRÉVENTIFS

- **Ne versez pas** les 2 376 € demandés sur l'IBAN indiqué et ne scannez pas le QR code présent sur le document.
- **Ne répondez pas** au courriel et n'appelez pas le numéro inscrit sur la pièce jointe sans vérification préalable.
- **Contrôlez** la situation de votre entreprise uniquement via votre espace sécurisé officiel Urssaf ou vos contacts institutionnels habituels.
- **Prévenez** vos équipes comptables, financières et de direction afin qu'elles écartent toute demande similaire.
- **Gardez** le courriel et la pièce jointe pour les transmettre aux services chargés du signalement et de la lutte contre la fraude.

PARTAGEZ CETTE ALERTE AUTOUR DE VOUS :
LA SENSIBILISATION EST NOTRE MEILLEURE DÉFENSE !